



CONCOURS POUR LA NOMINATION D'UN TITULAIRE DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT-POTHIN A LYON

1^{er} avril 2013

Profil de poste

L'orgue de l'église Saint –Pothin : histoire et contexte

L'Église Saint-Pothin est située au cœur du 6^{ème} arrondissement de Lyon. Elle est un témoin privilégié de l'architecture du XIX^{ème} siècle. C'est le lieu de culte de la communauté catholique d'une partie de cet arrondissement et la liturgie y tient une place centrale.

Une description de l'instrument est disponible sur le site web : <http://orgue-stpothin.com>

Le concours ouvre le poste de titulaire de l'orgue de Saint-Pothin.

Il se déroulera le mardi 2 juillet 2013, selon les modalités précisées dans le règlement du concours (à télécharger sur le site de la paroisse : www.saintpothin.fr).

Compétences musicales et liturgiques

L'organiste titulaire assure la majorité du service de l'année liturgique qui consiste à accompagner les offices ordinaires dominicaux (2/3 des week-ends, les grandes fêtes liturgiques...) et exceptionnels (funérailles, mariages...) en partage avec les suppléants, avec la participation de chantres ou de chœurs paroissiaux, ou d'ensembles exceptionnels. A cet effet, il appartient aux candidats de :

- Avoir une bonne connaissance de la liturgie
- Savoir accompagner les polyphonies chorales ou les solistes vocaux et éventuellement instrumentaux
- Savoir transposer une partition
- Avoir de solides compétences d'harmonisation et d'improvisation
- Savoir accompagner le chant grégorien

Comme interprète avisé, le titulaire devra privilégier les œuvres du répertoire en veillant à être toujours en cohérence, dans le choix des pièces, avec le temps liturgique.

Compétences relationnelle et d'organisation

L'organiste titulaire entre dans une collaboration avec tous les acteurs de la liturgie paroissiale. Placé sous l'autorité du curé de la paroisse, en collaboration avec ses vicaires, il sera doté d'une facilité de contact, d'un esprit de dialogue et de collaboration et d'une grande souplesse pour faire face à toutes les situations exceptionnelles qu'impose la vie liturgique d'une paroisse. Il devra constituer un planning de l'intervention des autres organistes réguliers et les conditions d'accueil d'éventuels organistes de passage.

L'organiste titulaire aura la mission de veiller au suivi de l'instrument et de son entretien avec un facteur d'orgue.

Contrat et salaire

L'organiste titulaire est un salarié de la paroisse Saint-Pothin.

Un contrat dans lequel sera fait mention des charges relatives à cette fonction sera établi entre les deux parties.

La rémunération sera mensuelle et conforme aux tarifs syndicaux en vigueur et accompagnée d'une feuille de paie.

Une période d'essai est prévue à la signature du contrat et pendant la première année, un rendez-vous trimestriel sera fixé pour faire le point.

Une proximité de résidence est vivement encouragée.